

Province de Québec
La Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE de la Municipalité de Sainte-Justine tenue le 3^e jour du mois de septembre 2009 à 20 h 00 à la Mairie de Sainte-Justine à laquelle réunion sont présents:

M. Marcel Morissette, maire
M. André Ferland, conseiller
M. Émilien Cayouette, conseiller
Mme Cécile Veilleux, conseillère
Mme Linda Gosselin, conseillère
M. Gilles Bizier, conseiller
M. Bernard Poulin, conseiller

Les membres du Conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Marcel Morissette, maire.

M. Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal séance du 17 août 2009
4. Comptes fournisseurs au 3 septembre 2009
5. Période de questions

6. Inspecteur Municipal :

1. Modifications règlements d'urbanisme
2. Dérogation mineure (Patrick Gagnon)
3. Pétition
4. Entente incendie
5. Achat terrain
6. Plate-bande route 204
7. Jardin communautaire
8. Enseigne Mairie
9. CPTAQ (avis de décision)

7. Questions diverses :

1. Œuvre des loisirs
2. Élections 2009
3. Colloque de zone (ADMQ)
4. Communautés rurales branchées
5. Colloque Sécurité civile

Correspondance :

1. Fédération québécoise des municipalités (FQM)
2. Syndicat des travailleurs des postes
3. Jeunesse, j'écoute

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION
(Adoption de l'ordre du jour)

Il est proposé par Bernard Poulin
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que
modifié en ajoutant les articles suivants :

Inspecteur municipal :

Entretien des chemins d'hiver
Route Régis

Questions diverses :

Centre de jour
Bibliothèque
Fonds éco-municipalité
Demandes salariales
Brigadier scolaire
Société du Patrimoine

Correspondance : Chambre de Commerce de Bellechasse
CLD des Etchemins
Municipalité de Saint-Zacharie

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
(Adoption procès-verbal)

Le procès-verbal de la séance du 17 août 2009 a été envoyé au maire,
aux conseillères et conseillers.

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-haut
mentionné soit adopté.

ADOPTÉE

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 3 SEPTEMBRE 2009

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C900476	OEUVRE DES LOISIRS	1113,59	1113,59
C900477	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	121,97	121,97
C900477	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	166,37	166,37
C900478	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	7,40	7,40
C900478	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	100,00	100,00
	MARIO LAPIERRE	95,55	95,55
	JACQUES TANGUAY	75,56	75,56
C900479	GILLES VEZINA	146,72	
C900480	SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	1612,02	
C900481	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	3636,08	
C900482	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	28,80	
C900482	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1509,27	
C900483	ORIZON MOBILE	158,02	
C900484	SOGETEL INC.	540,20	
C900484	SOGETEL INC.	51,43	

C900485	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	29,35	
C900486	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	6,00	
C900487	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD INC.	169,31	
C900488	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	320,00	
C900489	LES ENTREPRISES HERVE LECOURE INC	197,53	
C900490	HYDRO-QUEBEC	2104,00	
C900490	HYDRO-QUEBEC	375,67	
C900490	HYDRO-QUEBEC	227,34	
C900490	HYDRO-QUEBEC	1136,84	
C900491	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	8801,50	
C900492	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	22545,75	
C900493	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	11,18	
C900494	GARAGE GILLES DUCHAINE	11,23	
C900495	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	486,67	
C900496	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	138,52	
C900497	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	12,95	
C900498	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	130,00	
C900499	CLAUDE CARRIER INC.	267,69	
C900500	ÉLECTRICITÉ DRV INC.	1846,64	
C900501	LES EQUIPEMENTS SIGMA (BEAUCE) INC.	481,75	
C900502	M.R.C. DE BELLECHASSE	20983,34	
C900503	ULTRAMAR - ST-GEORGES	54,62	
C900504	BIOLAB-DIVISION THETFORD	265,37	
C900504	BIOLAB-DIVISION THETFORD	112,88	
C900504	BIOLAB-DIVISION THETFORD	613,48	
C900505	COGECO CABLE INC.	28,79	
C900506	SERVICE DE PREVENTION KAMOURASKA-L'ISLET	135,40	
C900507	EDDYNET INC.	476,31	
C900508	BÉTON PRÉPARÉ LEMELIN	1647,98	
C900509	LA FERME ST-PHILIBERT	345,68	
C900510	STANDARD LIFE	1810,85	
C900511	LES MAGASINS KORVETTE	55,08	
C900512	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	1796,24	
	TOTAL	76988,92	1680,44
	SOLDE À PAYER	75308,48	
	ENCAISSE	17219,93	

RÉSOLUTION

(Adoption des comptes fournisseurs)

Il est proposé par Émilien Cayouette
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus énumérés soient
acceptés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Modification aux règlements d'urbanisme)

Il est proposé par Gilles Bizier
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine
accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à
l'effet de procéder à une 2^e vague de modifications aux

règlements d'urbanisme sur la base du document « Autres
modifications de règlements proposés » ainsi que sur le contenu

de la résolution no. 9-07-09.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Firme Daniel Arbour-règlements d'urbanisme)

Il est proposé par Cécile Veilleux
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de la firme Daniel Arbour et ass. pour la somme de 1 600 \$ plus taxes pour la réalisation des modifications aux règlements d'urbanisme sur la base du document « Autres modifications de règlements proposés » ainsi que sur le contenu de la résolution no. 9-07-09.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Gazebo Jean-Noël Fauchon)

Il est proposé par Émilien Cayouette
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre à M. Jean-Noël Fauchon de conserver sa roulotte sous son gazebo jusqu'au 15 mai 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Dérogation mineure- Patrick Gagnon)

CONSIDÉRANT que M. Patrick Gagnon a déposé une demande de dérogation mineure visant à lui permettre de peindre le revêtement en tôle galvanisée de son garage (art. 5.4 règlement de zonage no. 76-07);

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié selon la loi le 19 août 2009;

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Patrick Gagnon afin de lui permettre de peindre le revêtement en tôle galvanisée de son garage situé au 118 rue Principale (article 5.4 du règlement de zonage 76-07);

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait de faire enlever cette tôle galvanisée à M. Gagnon lui causerait un préjudice sérieux;

QUE le Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins;

QUE cette dérogation est toutefois conditionnelle à ce que M. Gagnon peigne cette tôle dans les meilleurs délais et qu'elle soit toujours entretenue de façon à ce que la peinture ne soit pas décalottée ou que la rouille n'apparaisse dans la peinture;

QUE le Conseil municipal se réserve le privilège d'exiger du propriétaire d'enlever cette tôle si elle n'est pas entretenue tel que prescrit à l'alinéa précédent;

ADOPTÉE

PÉTITION : Le Conseil municipal est informé des renseignements obtenus par le directeur général dans ce dossier. Celui-ci aura donc à se pencher sur 2 pistes de solution :

La première serait d'adopter un programme de revitalisation à cet effet (méthode collaborative) et la seconde serait tout simplement de faire appliquer les règlements (méthode coercitive).

Il serait bon qu'un inventaire des maisons problématiques soit effectué.

ENTENTE INCENDIE : La conférence de presse pour annoncer les ententes en matière de sécurité incendie se tiendra le 10 septembre prochain à 19 h 30.

RÉSOLUTION

(Achat de terrain-Daniel Tanguay)

Il est proposé par Bernard Poulin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 2 629 \$ pour l'acquisition du lot 3 915 636 du cadastre du Québec appartenant à la succession Daniel Tanguay;

QUE ledit Conseil municipal autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer les contrats à intervenir entre la succession Daniel Tanguay et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

PLATE BANDE ROUTE 204 : Suite à l'information obtenue de Nathalie Duclos du ministère des Transports, il ne sera pas possible d'installer un petit mur de soutènement en bordure de l'enseigne située à la limite ouest de la route 204 parce que cette enseigne est située à l'intérieur de l'emprise de la route 204.

JARDIN COMMUNAUTAIRE : Le Conseil municipal attend le projet d'agrandissement du Parc Desjardins avant d'aller plus loin dans ce dossier.

ENSEIGNE-MAIRIE : Un premier projet d'enseigne pour la Mairie est déposé au Conseil municipal.

COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE

AGRICOLE : Par cet avis de décision, la CPTAQ informe le Conseil municipal que la zone agricole de la municipalité est modifiée suite à l'exclusion de partie des lots : 3 915 307, 3 915 308 et 3 916 528 du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION

(Chemins d'hiver- 3^e employé)

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine lance un concours visant à combler le poste de 3^e employé affecté à l'entretien des chemins en hiver;

QUE les candidats auront jusqu'au 1^{er} octobre 2009 à 16 heures pour déposer leur offre de service pour combler ce poste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Route Régis)

Il est proposé par Émilien Cayouette
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'installation d'un ponceau d'un diamètre de 5 pieds sur une longueur de 40 pieds dans l'emprise de la route Régis ainsi que la construction d'un bassin de rétention.

ADOPTÉE

ŒUVRE DES LOISIRS : Le Conseil municipal est informé des derniers développements à l'œuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au directeur des loisirs, au tournoi de balle-molle et à l'aménagement de 2 terrains de soccer pour débutants dans le champ extérieur du terrain de balle-molle.

ÉLECTIONS 2009 : Le calendrier des élections 2009 est remis au Conseil municipal.

RÉSOLUTION

(Colloque de zone)

Il est proposé par Cécile Veilleux
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu les 17 et 18 septembre prochains à Lac-Échemin.

ADOPTÉE

COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES : Suite à la demande de résidants du rang St-Pierre relativement à l'implantation de l'accès à internet haute vitesse dans les rangs via le programme « Communautés rurales branchées », le Conseil municipal demande au directeur général de prendre les informations nécessaires dans ce dossier.

RÉSOLUTION

(Colloque Sécurité civile)

Il est proposé par Gilles Bizier
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à participer au colloque régional de la sécurité civile qui se tiendra à Québec le 15 octobre 2009.

ADOPTÉE

CENTRE DE JOUR : Le Conseil municipal est informé que 2 représentants du Centre de Santé ont visité les salles du Centre Civique dans le but d'y implanter le Centre de jour. Cependant aucune de ces salles ne convient pour ce Centre. D'autres endroits leur seront suggérés à cet effet.

BIBLIOTHÈQUE : Mme Cécile Veilleux informe le Conseil municipal que la campagne d'abonnement à la bibliothèque lancée par le Réseau Biblio s'échelonne pendant tout le mois de septembre.

FONDS ÉCO-MUNICIPALITÉS : Mme Veilleux mentionne également que les projets relatifs au Fonds Éco-Municipalités de IGA doivent être déposés avant le 1^{er} octobre 2009.

DEMANDES SALARIALES : Les négociations salariales auront lieu le 23 septembre. Le Conseil municipal se réunira à 19 h 30 et la rencontre avec les employés s'effectuera à compter de 20 h 30.

RÉSOLUTION

(Société du Patrimoine – Hydro-Québec)

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie ;

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une

résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation ;

ATTENDU que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion ;

ATTENDU que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Municipalité de Sainte-Justine en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur ;

ATTENDU que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique ;

En conséquence,
Il est proposé par Cécile Veilleux
Et résolu:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine soumet le projet d'aménagement d'un sentier pédestre des Trappistes;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine désigne Gilles Vézina, directeur général, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine autorise Gilles Vézina, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Gilles Vézina, directeur général, la Municipalité de Sainte-Justine autorise le maire à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet d'aménagement d'un sentier pédestre des Trappistes;

ADOPTÉE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : La correspondance de la FQM est remise au Conseil municipal.

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES POSTES : Le Conseil municipal convient de ne pas appuyer le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans ses démarches.

JEUNESSE, J'ÉCOUTE : Le Conseil municipal refuse d'appuyer cette demande préférant réserver cette aide financière au Centre de prévention du suicide Beauce-Etchemin.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BELLECHASSE : Aucun membre du Conseil municipal ne participera à la soirée reconnaissance organisée par la Chambre de Commerce de Bellechasse.

RÉSOLUTION

(Déjeuner-conférence CLD)

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise Mme Cécile Veilleux, MM. Marcel Morissette et Bernard Poulin à participer au déjeuner conférence du CLD qui aura lieu le 9 septembre prochain à Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZACHARIE : Le Conseil municipal prend connaissance du dossier de la Municipalité de Saint-Zacharie qui s'oppose à l'annexion d'une partie de son territoire à la Municipalité de Saint-Aurélié.
M. le maire informe le Conseil municipal que ce dossier sera étudié à la MRC à la prochaine séance.

RÉSOLUTION

(Levée de l'assemblée)

Il est proposé par Bernard Poulin
Et résolu à l'unanimité :

QU'À 23 h 25, la séance soit levée .

ADOPTÉE

S/ Directeur général et
secrétaire-trésorier

S/ Maire

